

Procès-verbal du conseil municipal public du 1er juin 2017

Présents : AILLOUD JOSETTE, MARTINEZ ANTOINE, PEREZ ANNE, PILI AGNES, LAVABRE CEDRIC, , HERNANDEZ NICOLAS, PHILIPPE LAGARDE, VASSEUR CLAUDE, KLEYKENS LAETITIA, HEINRICH SANDRA

Excusé : JEAN VAUTRIN *pouvoir à VASSEUR CLAUDE*

Absents : RODRIGUES ALINE, GUILLOTEAU SEBASTIEN, GUILLAUME ROSSEL

1) Acceptation des fonds de concours accordés par la CCGPSL pour les panneaux de signalisation.

Le conseil municipal a accepté le principe du soutien financier de la CCGPSL pour la mise en place de panneaux de signalisation dans le village sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 4762,67 €. Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité

2) Acceptation des fonds de concours accordés par la CCGPSL pour la piste de BMX

Le conseil municipal a accepté le principe du soutien financier de la CCGPSL pour la création d'une piste de BMX sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 7785 €. Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget

Délibération adoptée à l'unanimité

3) Subvention aux associations

La commune a reçu 2 demandes de subventions émanant du VTT Club et de Socacruz. Aux vues des projets présentés, des bilans financiers et des budgets prévisionnels fournis, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- VTT Club : 1000€
- Socacruz : 2000€

Délibération adoptée à l'unanimité

4) adhésion à la « Charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro Phyto dans nos villes et villages »

Il est proposé d'adhérer à « la charte régionale d'entretien des espaces publics » dont le cahier des charges comprend les points suivants :

Engagement de démarches au niveau européen et au niveau national pour une réduction de l'usage des pesticides en zone agricole et non agricole. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics.

En Languedoc-Roussillon la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.

Les objectifs visés concernent les enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, prévention et reconquête de la qualité des eaux.

L'engagement de la commune à mettre en œuvre un plan d'action vers le zéro pesticide, ainsi que des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Délibération adoptée à l'unanimité